

Image not found or type unknown



Gerant benevole eurl (is) possible ?

Par **dark**, le **22/11/2009** à **22:48**

bonjour, Dans un soucis financier étant donné que l'entreprise n'aura peut-être pas réalisé de chiffre d'affaire la première année, je souhaite savoir s'il est possible de nommer un gérant bénévole d'une EURL à l'IS dont je serai 100% actionnaire, afin de passer au travers des cotisations obligatoires (TNS) environ 4000 € ce qui n'est pas négligeable comme somme pour un créateur ? le fait d'être gérant bénévole ne remet pas en cause le statut sociale par ailleurs ? s'il est déjà en salarié d'une autre entreprise, ou RSA, ou retraité etc. Merci